

Règlement du festival du 16^{ème} festival du court film de Senlis

Article 1

Le 16ème festival du film de Senlis est une compétition nationale de courts métrages organisée par l'association la boîte à son et image.

Il se déroulera :

Les 20 et 21 octobre 2022 pour la compétition jeunesse.

Et du 27 au 30 octobre 2022 pour la compétition officielle.

Article 2

Les réalisateurs pourront concourir pour une ou deux compétitions. (À spécifier sur la fiche d'inscription).

La compétition officielle.

La compétition jeunesse.

Le jury de présélection se réserve le droit de rediriger un ou plusieurs films dans l'une ou l'autre des compétitions.

Article 3

Deux catégories sont proposées pour les 2 compétitions :

- Amateurs
- Semi-pro

Certains films inscrits dans une certaines catégories pourront être sans appel redirigés vers une autre catégorie en fonction des éléments de budget du film.

Dans les différentes catégories peuvent s'inscrire :

- Etudiants en audiovisuel ou cinéma
- Clubs vidéo ou productions associatives
- Ateliers scolaires
- Individuels

Article 4

La durée des films ne peut excéder 15mn (générique compris), mais toutefois une dérogation sera apportée aux films de 30mn maximum inscrits et qui pourraient susciter un intérêt pour le jury.

Les films doivent être réalisés après le 1^{er} janvier 2019.

Chaque réalisateur peut présenter plusieurs films. Si plusieurs films d'un même réalisateur passent la présélection, un seul ne sera présenté au jury.

Article 5

Tous les styles de films sont acceptés sauf les documentaires.

Les films doivent être tout publics.

Format de films :

Les films en sélection peuvent nous parvenir en mp4, mov.

Pour la projection, format dcp. (Pour les réalisateurs qui n'en ont pas, nous nous chargerons d'en créer un).

Article 6

Envoi des films :

Les films sont à envoyer par wetransfer ou en téléchargement **obligatoire** sur plateforme dédiée (youtube, vimeo..).

Doivent figurer impérativement dans l'envoi :

- Le titre du film le nom du réalisateur et/ou la personne en charge de l'inscription du film, ainsi que le lien de téléchargement.

- Le règlement et la fiche d'inscription sont également à envoyer en pièce jointe du mail. **Obligatoire.**
- Une fiche technique avec synopsis, filmographie et /ou cv du réalisateur.
- Des visuels du film libres de droits pour la promotion sur internet.
- Des affiches, des photos, des teasers seront demandés dans le cadre de masterclass, ou de rencontres avec les réalisateurs organisés par l'association.

Pas de frais d'inscription.

A l'adresse mail suivante :

festivaldufilmdesenlis@gmail.com

Date limite d'inscription le 13 juin 2022 pour les 2 compétitions.

Date d'annonce de sélection le 27 juin 2022.

Article 7

Promotion et diffusion

Les réalisateurs cèdent les droits pour la diffusion d'extrait dans le but de promouvoir le festival sur le site internet.

En accord avec les réalisateurs, les films pourront être diffusés hors cadre du festival pour des évènements de nos partenaires.

Aucune utilisation commerciale n'en sera faite et chaque diffusion sera contrôlée par la boîte à son et image.

Article 8

Sélection des films

Le comité de sélection est composé de membres de la boîte à son et image et de nos partenaires.

Le jury est lui composé de membres de la municipalité de Senlis, de nos sponsors, de membres actifs de la vie associative senlisienne et de professionnels de l'audiovisuel.

Le président de jury se réserve le droit de sélectionner un film coup de cœur .

Article 9

Prix remis (sous réserve de modifications) sous forme de trophées.

La boîte d'or.

La boîte d'argent.

La boîte de bronze.

Le prix de la ville de Senlis.

Le prix sponsors du festival.

Le prix du public.

Le prix du meilleur scénario.

Le prix du cinéma de Senlis.

Le prix d'interprétation jeunesse.

Le prix jeunesse.

Article 10

Présence lors du festival

Les réalisateurs, acteurs, techniciens ou représentant sont fortement conviés à venir représenter leurs films lors de la projection.

Pour toutes personnes absentes lors de la remise de prix celui-ci sera envoyé aux frais du réalisateur à l'adresse indiqué lors de l'inscription.

Les modalités d'ordre logistique pour votre venue vous seront spécifiées lors de la publication des films en sélection pour la soirée.

Article 11

La personne participante accepte sans réserve le présent règlement.